



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le handicap doit être une priorité politique

**La loi du 10 juillet 1987 fête ses 35 bougies, les travailleur.es handicapé.es fêtent leur 14% de taux de chômage. Si l'heure peut être à la célébration d'une loi historique, tant dans son contenu que dans sa philosophie, la fête a un arrière-goût amer.**

Le handicap est une priorité politique et la CGT a toujours été au plus près des travailleur.es handicapé.es, que ce soit pour revendiquer de nouveaux droits ou pour alerter sur leurs conditions de travail, sur la discrimination et sur la précarité qu'ils subissent. La CGT porte des propositions contre des politiques d'embauche et de carrière excluant les travailleur.es handicapé.es., tant au niveau de la loi que dans les entreprises.

Car, c'est bien là que le bât blesse : **la loi du 10 juillet 1987, instaurant l'obligation d'emplois de travailleur.es handicapé.es à hauteur d'au moins 6% de leurs effectifs** (pour les établissements d'au moins 20 salarié.es) **n'a jamais atteint ses objectifs**. Les 6%, mesure nécessaire pour lutter contre l'exclusion à l'emploi des travailleur.es handicapé.es, sont bien loin d'être atteints. L'obligation d'emploi dépasse aujourd'hui péniblement les 3,5%.

Le reste du tableau est tout aussi désolant. 32% des travailleur.es handicapé.es sont embauchés à temps partiel (contre 17% pour le tout public), le taux de chômage est de 14% (contre 8% pour l'ensemble des actifs). Enfin, 60% des demandeur.es d'emploi handicapé.es sont en chômage de longue durée (chiffre de 2022, contre 55% en 2021). Aussi, dans un contexte inédit d'inflation, la revalorisation des différentes prestations et allocations liées aux handicaps (notamment via la déconjugalisation de l'AAH) manque cruellement à l'agenda gouvernemental.

Ainsi, si « il n'y a pas de pire injustice que de traiter également des choses inégales », disait Aristote, encore faut-il que tout le monde joue franc jeu. L'accès à l'emploi, déjà difficile pour les travailleur.es handicapé.es, est profondément freiné par les stratégies de recrutement et de ressources humaines des entreprises.

**Les travailleur.es handicapé.es sont encore trop souvent considérés comme « de mauvais éléments », moins productifs aux yeux des employeurs** : au final une gêne, une contrainte.

La responsabilité incombe à un monde du travail de plus en plus axé sur la compétition entre travailleur.es, où il est encore et toujours demandé à l'humain de s'adapter au process de travail et non l'inverse.

**Ainsi, à l'heure du bilan des 35 années de vie de la loi de 1987, force est de constater que ce premier pas dans la bonne direction doit s'accélérer.**

**Pour la CGT, il faut contraindre les entreprises à respecter les 6% et relever l'obligation à 10%.**

C'est une mesure indispensable pour répondre aux besoins des travailleur.es handicapé.es. Que ce soit à travers les incitations timides ou le développement du discours handipositif moderne, il est insupportable de voir une loi bafouée depuis trop longtemps. La CGT sera donc, comme toujours, au plus près des attentes et des besoins des travailleur.es handicapé.es.

Montreuil, le 1<sup>er</sup> juillet 2022